

**CONDITIONS GENERALES - SAISON 2018 / 2019**

Nom de l'adhérent :

Prénom de l'adhérent :

**CONDITIONS GENERALES**

La remise d'un certificat médical est **OBLIGATOIRE pour tout nouvel adhérent au club**. Les adhérents du club ayant donné un certificat médical lors de leur inscription **la saison 2017-2018** ont désormais l'obligation de fournir un questionnaire de santé **tous les ans** avant le renouvellement de leur certificat médical dans la période des 3 ans.

Tout adhérent devra lors de la remise de sa carte annuelle y apposer une photo (obligatoire) et la présenter à l'agent d'accueil à chaque séance. L'adhérent qui n'aura pas sa carte ou qui n'aura pas mis sa photo pourrait se voir refuser l'accès aux bassins. L'accès aux vestiaires se fait 15 mn avant le début des cours.

En tant que représentant légal pour les enfants mineurs, je m'engage à laisser mon enfant sur le lieu d'entraînement, seulement après avoir eu confirmation de la présence de l'éducateur assurant le cours de celui-ci. La prise en charge de l'adhérent par le club commence et s'arrête aux heures précises des séances d'entraînement. **Toute absence de l'enfant devra être notifiée par mail au secrétariat du club**.

En tant que représentant légal pour les enfants mineurs, j'autorise NANTES NATATION à transporter mon enfant dans le véhicule désigné pour le transport lors des entraînements, compétitions ou stages : voiture particulière, véhicule de location ou transport en commun (lors de leur sélection, Nantes Natation demande aux personnes véhiculant des adhérents, de vérifier auprès de leur compagnie d'assurance d'être garanti pour les « personnes transportées »).

Sauf refus exprimé par courrier, tout adhérent autorise NANTES NATATION à utiliser, les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation aux cours, entraînements, compétitions et autres sur lesquelles il pourrait apparaître, ainsi que sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout adhérent accepte de recevoir les informations du club par courrier électronique (mail obligatoire). Pas d'appel téléphonique aux adhérents qui n'auront pas donné une adresse mail.

NANTES NATATION reconnu désormais club d'excellence, à l'obligation de licencier tous ses adhérents y compris ceux de l'aquaform auprès de la Fédération Française de Natation. A cet effet, **chaque adhérent à l'obligation de remplir l'imprimé de licence FFN qui lui sera remis à la rentrée et de le renvoyer au club rempli et signé**. Cette licence ouvre des garanties de base de l'assurance FFN « Responsabilité Civile et Individuelle Accident ». Tout adhérent peut s'il le souhaite, souscrire une garantie avec options complémentaires (coût à la charge de l'adhérent), laquelle donnera droit à des montants de remboursement plus importants.

Les entraînements se déroulent dans des piscines municipales mises à disposition par la ville **pour un minimum de 24 séances** pendant la saison, hors vacances scolaires et jours fériés et cas de fermetures exceptionnelles. **NANTES NATATION ne pourra être tenu responsable d'un mauvais fonctionnement ou de la fermeture de celles-ci** (grève, vidange, problème technique...), **et ne pourra effectuer de remboursement ou report de séance pour ces raisons**. (Pour information, une saison comporte 29-30 cours ce qui laisse environ 4-5 cours pour palier à ces éventuelles fermetures). Toute absence de l'un de nos éducateurs pour des raisons indépendantes de notre volonté et dans le cas où le cours n'aurait pas lieu, aucun remboursement ne sera envisagé. Un rattrapage pourra éventuellement être proposé suivant la catégorie de groupe concernée et les places de disponibles sur les autres créneaux.

**Pas de rattrapage de séance pour toute absence d'ordre personnel ou professionnel.**

De même, NANTES NATATION ne pourra être tenu responsable à l'égard de l'adhérent, des vols ou dégradations commis dans les vestiaires où dans l'enceinte de la piscine.

**Tout adhérent ayant un comportement ou des agissements à l'encontre de l'esprit sportif envers un camarade, un éducateur ou pouvant gêner la bonne entente et le bon fonctionnement d'un groupe pourra se voir exclure temporairement ou définitivement du club.**

Les demandes de remboursement de cotisation ne sont prises en compte, à la condition d'avoir souscrit l'assurance annulation lors de l'inscription (voir conditions au recto du bulletin d'inscription).

Sur la boutique en ligne de notre site internet [www.nantes-natation.fr](http://www.nantes-natation.fr), vous pouvez passer commande d'équipements floqués Nantes Natation (maillot de bain, bonnet silicone, tee-shirts etc...) **Prix et taille sur demande par mail à [secretariat@nantes-natation.fr](mailto:secretariat@nantes-natation.fr)**.

En vous inscrivant, vous ou votre enfant, au NANTES NATATION, vous devenez membre d'une association autogérée par ses adhérents, et devez, de ce fait, aider le club dans son fonctionnement. Merci de vous faire connaître auprès de notre secrétariat.

**J'ADHERE AU NANTES NATATION ET EN ACCEPTE LES  
CONDITIONS GENERALES CI-DESSUS.**

**DATE ET SIGNATURE DE L'ADHERENT OU DU RESPONSABLE  
LEGAL (si enfant mineur)**